

Un comité d'experts “intergouvernemental”

Le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution des Climats

A. Riedacker

On savait depuis la fin du siècle dernier que notre atmosphère exerce un puissant effet protecteur contre la perte de chaleur par rayonnement ; la vapeur d'eau et le gaz carbonique qui, l'un et l'autre, n'existent qu'en faible quantité dans l'air, déclare Arrhénius en 1895 devant l'Académie des Sciences de Suède, jouent un rôle majeur dans l'équilibre climatique. Sans cette action que l'on appelle effet de serre la température moyenne à la surface du globe serait non pas de +15°C mais de 18°C.

Les années 60–70

On constate que depuis quelques

décennies la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère augmente (les observations faites depuis 1957 au sommet du volcan éteint de Hawaï ne sont contestées par personne). Xeeing, de l'Université de San Diego en Californie est alors amené à prédire, dès le milieu des années 1960, une augmentation de la température moyenne de la terre.

Les chercheurs commencent à approfondir la question. Certains d'entre eux cherchent dès le début des années 1970, comme le rappelait le président du PNUE, à sensibiliser les décideurs à la nécessité de réduire les émissions de gaz carbonique. Mais les chocs pétroliers, en favorisant l'émergence de politiques d'éco-

nomie et de substitution de pétrole, qui pour l'essentiel vont dans le même sens que les recommandations des climatologues, sont alors bien plus efficaces que les menaces relatives au changement climatique.

1986-1987

Après le contrechoc pétrolier de 1986, la sonnette d'alarme est tirée une nouvelle fois. Et en y regardant de plus près les chercheurs s'aperçoivent que d'autres gaz résultant des activités humaines, CFC (déjà accusés dans la réduction de l'épaisseur de la couche d'ozone), les oxydes d'azote, le méthane et d'autres encore comme le monoxyde de

carbone, jouent également un rôle important à côté du dioxyde de carbone (CO₂) seul accusé jusqu'alors.

En 1987, une série de conférences non gouvernementales mettent en lumière les menaces de réchauffement du climat (notamment à Villach et à Bellagio).

Et c'est en 1988, à Toronto (Canada), que les pays membres de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM, ou WMO en anglais) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, ou UNEP en anglais) décident, lors de leurs réunions respectives, de mettre en place un mécanisme intergouvernemental pour traiter du changement climatique dont les buts seront :

- 1 De comprendre comment va réagir le climat à la suite de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.
- 2 D'étudier les impacts sur l'environnement, les sociétés et l'économie de ces éventuels changements climatiques.
- 3 De définir des politiques pour réduire les émissions de ces gaz et pour s'adapter aux changements déjà inéluctables.

Novembre 1988

Première rencontre, à Genève, du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC, ou IPCC¹ en anglais) ; trois groupes de travail internationaux correspondant aux points 1, 2, 3 évoqués

ci-dessus sont créés. Ils sont présidés respectivement par la Grande-Bretagne, l'URSS et les Etats-Unis. Un quatrième groupe traitant plus spécialement des problèmes des pays en développement est en outre créé sur proposition de la France.

Ces quatre groupes ont pour mission de remettre leur rapport pour la deuxième conférence mondiale sur le climat en novembre 1990.

1989

A la Haye, le 11 mars : à l'initiative des Premier Ministres de la France, des Pays Bas et de la Norvège, 24 Chefs d'Etat et de gouvernements s'engagent à lutter contre le renforcement de l'effet de serre.

A Paris en juillet, au sommet de l'Arche, le Groupe des 7 et l'Europe adoptent une résolution commune pour faire face aux problèmes liés à la menace du renforcement de l'effet de serre.

A Noordwijk en novembre, à la conférence ministérielle, les pays industrialisés déclarent s'engager à stabiliser les émissions dès que possible (en l'an 2000 pour l'Europe, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, plus tard pour les Etats-Unis, l'URSS et le Japon).

En décembre, lors de l'assemblée générale des Nations Unies il est convenu que "des négociations internationales conduisant à un accord initial ou à une convention relative à l'effet de serre commencent début 1991 après la présentation du rapport du Groupe Intergouvernemental sur

l'Evolution du Climat à la seconde conférence mondiale sur les Climats en novembre 1990. L'accroissement des concentrations dans l'atmosphère de CO₂, de méthane et d'autres gaz à effet de serre résultant d'émissions d'origine anthropique a conduit les scientifiques à prédire que la surface de la terre se réchauffera de l'ordre de 3°C d'ici la fin du prochain siècle si les émissions continuent comme actuellement. L'ampleur, le montant, la répartition régionale et les conséquences socio-économiques de ce réchauffement restent dans une certaine mesure imprécis, mais il y a déjà un accord suffisant sur la nécessité d'entreprendre des actions préventives pour que les pays membres des Nations Unies s'engagent à commencer des négociations devant conduire à une convention sur l'effet de serre" (15 décembre 1989).

1990

Juillet : au sommet de Houston aux Etats-Unis, le Groupe des 7 tombe d'accord sur le fait qu'une convention sur l'effet de serre devrait être obtenue pour 1992.

Août : les quatre groupes du GIEC se réunissent à Sundsvall en Suède pour établir la version finale du premier rapport. Plus de 1 000 chercheurs et spécialistes, selon le président du PNUE, ont été associés à la rédaction de ce rapport.

Octobre : les ministres de l'environnement des 12 pays de la CEE réunis à Luxembourg s'engagent à limiter en l'an 2000 les émissions de carbone fossile au niveau de la CEE en 1990.

Novembre : 2^{ème} conférence mondiale sur le climat à Genève.
 Décembre : le PNUÉ invite la communauté scientifique, l'industrie, les syndicats et les ONG concernés à se mobiliser pour la préparation d'une convention cadre.

Le GIEC et le CIN² : des missions séparées mais complémentaires

Dès 1991 le GIEC devient une instance distincte du Comité de Négociation pour une Convention Climatique (CIN). La première session du CIN se tient à Washington fin janvier 1991. Quatre sessions de 15 jours chacune sont nécessaires pour aboutir à New York, en mai 1992, au texte de la Convention sur le Climat qui sera présenté au sommet de Rio pour signature. Cette dernière entre en vigueur en 1994 après que 50 états l'aient ratifiée. Elle est suivie, comme prévu, par la Conférence de Berlin en avril 1995, un an après l'entrée en vigueur de la Convention.

Quant au GIEC, il reste chargé, non pas de faire de la recherche, mais d'évaluer les publications scientifiques et techniques. Il peut être amenée à les mettre en perspective, par exemple à travers les scénarios, à souligner l'insuffisance des connaissances dans certains domaines afin d'encourager le développement de nouvelles recherches.

Le GIEC **n'est donc pas**, et son président Bert Bolin l'a rappelé plusieurs fois avec force, **une instance de négociation** comme le CIN, il n'a pas à faire de

recommandations aux gouvernements. Ce point est important pour comprendre pourquoi les travaux du GIEC, contrairement aux attentes de certains lecteurs, n'indiquent pas ce qu'il faut faire, mais ce qu'on peut faire et les conséquences de ces actions.

Selon son président

- *“les rapports de l'IPCC (GIEC) doivent fournir l'analyse la plus objective des faits concernant les changements climatiques, les impacts et les actions alternatives envisageables ainsi que leurs conséquences...”*
- *“les incertitudes doivent être enregistrées”,*
- *“un consensus doit être recherché sur les questions scientifiques et si cela ne peut être obtenu il faut prendre en considération les incertitudes qui empêchent de l'atteindre.”*

Le fonctionnement du GIEC doit être libre, scientifique et rester flexible. Il doit rechercher la participation du maximum de personnes dans une large gamme de pays et *“inviter les experts des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et des experts isolés concernés ayant fait leurs preuves, à contribuer à ses travaux”*³.

D'après la résolution 45/212 des Nations Unies *“on attend que le GIEC, entre autre, fournisse l'analyse la plus objective possible des évaluations scientifiques et techniques relatives à la question de changements climatiques, et assiste le CIN sur ces questions”*⁴.

Mais le GIEC est aussi une instance intergouvernementale dépendant des agences techniques et scientifiques des Nations Unies que sont l'Organisation Météorologique Mondiale, basée à Genève, et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement basé à Nairobi :

- les membres de son bureau sont proposés par les gouvernements⁵ ;
 - les programmes de travail, la structuration des groupes de travail et les termes de référence de ces derniers (par exemple le plan précis du rapport du groupe de travail) sont élaborés lors des séances plénières du GIEC constituées de membres désignés par les gouvernements (et des experts assistant ces derniers)⁶ ;
 - les rapports élaborés par les groupes de travail doivent être discutés et approuvés par les instances du GIEC (bureau et assemblées plénières) avant de pouvoir être diffusés avec le label du GIEC ; les travaux des groupes de travail (les différents chapitres des rapports) sont soumis à contre-expertise (comme pour les publications scientifiques).
- Cette contre-expertise doit se prononcer sur le contenu scientifique ou technique (précision et caractère exhaustif) des projets de chapitres et sur leur équilibre du point de vue scientifique et technique. Elle a été réalisée :
- **par des spécialistes reconnus dans les divers domaines** (spécialistes réputés pour leurs publications scientifiques ou tech

niques, ou figurant sur une liste établie par les présidents et coprésidents, ou désignés par les pays représentés au sein du GIEC ou par les organismes internationaux scientifiques ou techniques compétents (OMM, PNUE, FAO, OCDE, Banque mondiale et banques régionales...),

• **et par des experts gouvernementaux que chaque gouvernement est libre de désigner comme il l'entend**⁷.

Les rédacteurs des différents chapitres ont dû répondre par écrit à toutes les remarques des gouvernements et des spécialistes et prendre en compte toutes les objections justifiées. Ce fut un travail considérable. Certains gouvernements, en particulier celui des Etats-Unis, ont fait de très nombreuses remarques.

Instance intergouvernementale, le GIEC doit aussi avoir une représentation nationale équilibrée. Il se doit en particulier, à partir de 1991, de faire participer, davantage que lors de l'élaboration du premier rapport, les pays en développement. Une telle évolution présente un double intérêt : les pays en développement sont en effet les mieux à même d'apprécier les impacts et les mesures à prendre dans leurs pays. S'agissant d'une question concernant l'ensemble de la planète, il est d'autre part important que le maximum de pays du Sud et du Nord participent à la convention, partagent les informations et apprennent les uns des autres ...

On peut dire que le GIEC a fait un effort sérieux en ce sens ; il a insisté régulièrement sur l'import-

tance de la contribution des pays industrialisés au fonds destiné à prendre en charge les frais financiers occasionnés par la participation des experts des pays en développement.

Notons que pour les séances plénières du GIEC les participants ont disposé, conformément aux traditions des Nations Unies, de traductions simultanées dans les différents langues officielles. En revanche, tous les rapports du GIEC, et la quasi totalité des documents de travail des différents groupes de travail ont été rédigés en anglais. Et cela bien que la réunion plénière du GIEC à Hararé en 1993 ait recommandé d'envisager la traduction des projets de textes dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

On remarquera enfin la faible participation des pays francophones. Souhaitons que les informations que nous avons détaillées dans ce numéro de Global Chance et les rapports à paraître incitent ces derniers à redresser la barre ...

Les rapports supplémentaires du GIEC de 1992

Après l'adoption du premier rapport en 1990, le GIEC a estimé nécessaire d'approfondir les connaissances dans un certain nombre de domaines mal pris en compte, notamment au sein du groupe III. La liste ci dessous permet d'avoir un aperçu des questions traitées ainsi que des pays ayant accepté de se charger de la rédaction des rapports soumis à un processus de contre

expertise (mais plus léger que pour les rapports de 1990 et 1995) :

- 1 Evaluation globale des options technologiques, par Kaya et al. (Japon) ;
- 2 Inventaire et caractérisation des technologies, par E. Williams (Etats-Unis) ;
- 3 Potentiel de réduction des émissions de méthane, par Hogan (Etats-Unis) et Sato (Japon) ;
- 4 Biomasse, par A. Riedacker (France)⁸ ;
- 5 Gaz naturel par Mme Smyser (Etats-Unis) ;
- 6 Usage final de l'électricité, par M. Levine (Etats-Unis) ;
- 7 Analyse des facteurs déterminant la consommation sectorielle et régionale d'énergie et les émissions de gaz carbonique, par Y. Ogawa (Japon) ;
- 8 Les transports routiers, par R. Pashinger (Autriche) ;
- 9 Impacts des mesures sur l'économie mondiale, par Al Shabban (Arabie Saoudite) ;
- 10 Recommandations pour les études par pays, par D. Tirpark (Etats-Unis).

La configuration du GIEC lors de la préparation du second rapport

Trois groupes de travail avaient été constitués pour la rédaction du premier rapport.

• Le premier, chargé de l'évaluation des connaissances scientifiques relatives au changement climatique, a été maintenu pour la rédaction du second rapport. Il

devait, entre autre, selon le rapport de la huitième session du GIEC d'Hararé en 1993 :

- "évaluer les informations scientifiques disponibles"⁹ quant à l'évolution des climats¹⁰,
- "développer des méthodologies pour l'établissement des inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre d'origines anthropiques", pour permettre, dans le cadre de la Convention sur le Climat, des comparaisons des émissions nettes par pays avec des méthodologies communes.

• Le groupe II, chargé de l'évaluation des impacts et des conséquences socio-économiques (voir note 5 pour les coprésidences) et le groupe III, chargé d'évaluer les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation¹¹, ont été remaniés. Rappelons que les évaluations économiques des anciens groupes II et III avaient été fortement controversées.

Le nouveau groupe II fut chargé de l'évaluation des impacts, des adaptations et des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans une approche dite "bottom up" tandis que le nouveau groupe III fut chargé de l'évaluation socio-économique et des scénarios dans une approche dite "top down" devant rencontrer et compléter celle du groupe II.

Le nouveau groupe II eut pour mission d'évaluer "les connaissances scientifiques, techniques, environnementales, sociales et économique, relatives à l'impact

de l'évolution des climats, à l'adaptation à ces changements climatiques et à la réduction des émissions pour atténuer les changements climatiques". Il devait, entre autre, s'intéresser :

- aux impacts sur les zones vulnérables, les ressources, les écosystèmes et les activités humaines ;
- à l'évaluation des évolutions des émissions nettes de gaz à effet de serre ;
- à l'impact des changements technologiques et à l'adaptation aux changements climatiques, en étant particulièrement attentif aux pays en développement ;
- à l'élaboration de méthodologies, notamment pour réaliser des inventaires nationaux des impacts, pour évaluer les vulnérabilités et les choix technologiques¹².

• Le nouveau groupe III devait traiter des aspects économiques transversaux et autres liés à l'évolution des climats, en particulier :

- évaluer les aspects sociaux et économiques à court et à long termes au niveau régional et planétaire,
- développer des scénarios pour déterminer l'évolution des émissions en se basant sur diverses hypothèses de croissance économique, de croissance démographique et d'évolutions techniques, afin d'aider les groupes I et II.

Le fonctionnement du GIEC d'ici l'an 2000¹³

Comme précédemment, la période suivant l'adoption du second rapport sera consacrée à diverses questions posées par le Comité Intergouvernemental de Négociation de la Convention sur le Climat¹⁴ :

- 1 Politiques et mesures pour encourager l'adoption de technologies et de pratiques (sous la responsabilité du groupe II),
- 2 Modélisation et scénarios de stabilisation pour répondre à l'article 2 de la Convention,
- 3 Conséquences économiques et environnementales de la limitation des émissions (Groupe I, II et III),
- 4 Modèles climatologiques simples ; description et utilisation (sous la responsabilité du groupe I),
- 5 Impacts régionaux des changements climatiques (atelier aux Pays-Bas en septembre 1996),
- 6 Aspects méthodologiques et technologiques du transfert de technologie (sous la responsabilité du groupe II avec l'aide des groupes III et I) : analyse d'une large gamme d'arrangements qui ont conduit à des transferts de technologies (des accords commerciaux aux transferts favorisés par des aides gouvernementales ou multilatérales). Analyse des "capacity building", des réseaux d'information et de la formation pour aider à l'application des technologies.

Plusieurs actions et ateliers sont par ailleurs déjà programmés :

- 1 Préparation des scénarios climatiques régionaux pour le prochain rapport du GIEC¹⁵ (atelier en septembre 1996),
- 2 Poursuite de l'amélioration des méthodologies pour effectuer les inventaires des émissions des gaz à effet de serre,
- 3 Evaluation des modélisations intégrées (atelier au Japon en mars 1997 et atelier contribuant à cette activité en France en octobre 1996 sous la conduite du groupe III avec des contributions des groupes I et II),
- 4 Mesures d'adaptation : atelier au Canada (date non définie) sous la conduite du groupe II.

Des actions complémentaires sont également envisagées :

- l'évaluation des technologies (en accroissant la participation des ONG et des industriels) en septembre 1996,
- la préparation du troisième rapport du GIEC,
- les impacts des mesures,
- la détection des changements climatiques.

Le fonctionnement du GIEC et les divers rapports

Le bureau et les séances plénières du GIEC ont été en général constitués par des représentants de gouvernement. En 1991 il aurait suffi, comme le rapportait un observateur officiel, d'assez peu de changements parmi la soixantaine de délégations nationales présentes, lors de la 4^{ème} réunion du groupe de travail III (Energie, Industries, Agriculture et Forêts et Zones

Côtières), pour se retrouver dans la formation du CIN. C'est dire l'importance des contrôles gouvernementaux dans les séances plénières du GIEC. En revanche les groupes de travail sont constitués essentiellement par des spécialistes assez peu habitués aux négociations internationales.

On peut distinguer trois niveaux de contribution ;

• **Le niveau 3, celui des rapports des trois groupes de travail.** Ils comportent de l'ordre de 2 000 pages et 10 000 références. Ces rapports ne seront malheureusement publiés qu'en anglais¹⁶. Cela représente un volume considérable et une masse d'informations intéressantes pour les décideurs spécialisés des différents domaines (secteurs agricoles, industriels énergétiques, transport, zones côtières, etc.). Ces rapports ont été soumis aux contre-expertises des gouvernements et de spécialistes, ainsi qu'à l'approbation du bureau du GIEC, après révisions et prise en compte des observations des contre-expertises. Nous incitons vivement les lecteurs à s'y reporter.

• **Le niveau 2, celui des rapports pour décideurs des groupes de travail I, II et III** publiés dans ces Cahiers¹⁷. Chacun de ces rapports a été examiné ligne à ligne, puis remanié profondément par des représentants désignés des gouvernements réunis pendant une semaine à Montréal en novembre 1996.

• **Le niveau 1, celui du rapport de synthèse générale pour les décideurs** (également publié dans

ces Cahiers de Global Chance¹⁷), mais qui a été l'objet d'après négociations à Rome en décembre 1995. A ce stade, les enjeux paraissent tels que les textes sont discutés presque aussi difficilement que dans les instances de négociation du CIN. On retrouve d'ailleurs à ce stade beaucoup de membres du CIN dont l'objectif est évidemment de faire le moins de concessions possibles... D'où, à notre avis, la grande pauvreté de contenu du texte final. Mais on peut penser que ces trois niveaux sont indispensables pour permettre une élaboration relativement sereine quoique complexe, des rapports beaucoup plus intéressants de base du niveau 3.

Le GIEC est donc une instance hybride originale (scientifique et intergouvernementale) ayant cherché à marier la rigueur scientifique avec les besoins des décisions politiques au niveau planétaire, c'est à dire au sein des Nations Unies. Quand on connaît les pressions exercées par les différents pays dans les instances de négociation, comme le Comité Intergouvernemental de Négociation de la Convention sur le Climat auquel l'auteur de cette note a également participé, on mesure davantage l'intérêt d'une structure comme le GIEC pour essayer d'éclairer le débat sur cette question difficile. Une telle instance, quoique toujours critiquable, mais qui a mobilisé plus de 2 000 experts, reste alors indispensable. Elle a aussi favorisé le lancement de nouvelles recherches et amélioré la connaissance mutuelle du Nord et du Sud.

Il m'apparait même souhaitable de s'inspirer du GIEC pour d'autres conventions internationales, comme la convention

sur la désertification, afin de pouvoir faire sereinement l'état des connaissances techniques, sociales, environnementales et

économiques ainsi que des conditions de mise en oeuvre et des conséquences des actions envisagées. ■

Notes :

- 1 IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change.
- 2 Comité Intergouvernemental de Négociation pour une Convention sur le Climat.
- 3 Extrait des rapports des sessions du GIEC en janvier et mars 1991.
- 4 Le président du PNUE Mostafa Tolba, Genève, Mars 1991.
- 5 Il est composé en 1993 :
 - (a) du président Bert Bolin (de l'Université de Stockholm en Suède), de deux vices présidents, le Dr Al Gain d'Arabie Saoudite et le professeur Izrael de la Fédération de Russie
 - (b) des coprésidents (en général un membre des pays industrialisés et un membre des pays en développement) des trois groupes de travail :
 - Pour le groupe I, Sir John Houghton (Grande Bretagne) et le Dr Meira Filho (Brésil) et des vices présidents : le Prof. Ding Yihui (Chine), le Dr H Grassl (Allemagne) et Mr Seck (Sénégal).
 - Pour le Groupe II, des co-président M R. Reinstein, Vice Ministre de l'Environnement aux Etats-Unis qui sera remplacé par Bob Watson venant de la Nasa, Directeur Adjoint du bureau de l'Environnement pour les politiques Scientifiques et Technologiques, qui deviendra de fait le président du groupe II. et du Dr M.C. Zinyowera, du service météorologique du Zimbabwe, et des coprésidents des sous groupe de travail ; le Dr Yokobori (Japon) qui devint président de la Conférence Mondiale pour l'Energie qui s'est tenue au Japon fin 1995 et le Dr Parbrahmam (Inde) pour le sous groupe A (voir note n°12). Le Dr Velinga (Pays-Bas) et Mme Marthya Perdomo (Vénézuéla) pour le sous groupe B, le Dr Beniston (Suisse) et le. Dr Canziani (Argentine) pour le sous groupe C ; le Dr M. Petit du Ministère de l'Environnement de France et M. Hentati (Tunisie) pour le sous groupe D ;
 - Pour le groupe III, Mme Dodswell (Canada) - qui devint Présidente du PNUE - et le Dr Lee (République de Corée), et des vices présidents du groupes III, M. Odingo, Professeur de Géographie au Kenya et M. Hanish (Norvège), d'un représentant régional pour l'Afrique, le Dr Adejokum (Nigeria), l'Asie, le Dr H Nasrallah (Koweït), l'Europe, le Dr Bautista (Espagne), l'Amérique du Nord et Centrale, le Dr Fajardos Moros (Cuba), l'Amérique du Sud, le Dr Sabogal (Colombie) et le Sud Ouest du Pacifique, le Dr Mc Gregor Tegart (Australie).

•••

Les cahiers de Global Chance
BULLETIN D'ABONNEMENT
 pour un an (2 numéros)

NOM.....

ORGANISME (éventuellement)

ADRESSE

Code postal Commune.....

Abonnement individuel : 100 F (35 F par numéro plus 15 F de frais d'envoi)

Abonnement de soutien individuel : 200 F

Abonnement d'institutions et d'organismes : 400 F

TOTAL..... F

Ci-joint un chèque à l'ordre de l'Association Global Chance

A facturer

Signature

Date.....

Association Global Chance, 41 rue Rouget de Lisle, 92150 Suresnes

• • •

- 6 On peut noter ici que les représentants des pays industrialisés et des grands pays du tiers monde comme la Chine, l'Inde et le Brésil avaient une représentation relativement constante, donc de personnes bien informées et impliqués dans les discussions. Pour les pays africains, on peut déplorer le fait que seulement quelques pays aient assuré une continuité dans la représentation et que ces derniers aient fait trop rarement appel aux compétences scientifiques existant pourtant déjà sur le continent africain.
- 7 Pour le groupe de travail II portant sur "les impacts, les adaptations et politiques de réduction des émissions", les experts scientifiques purent commenter le rapport entre le 6 décembre 1994 et le 9 janvier 1995 et les experts gouvernementaux, entre le 6 mars et le 28 avril 1995. Les pays étaient libres d'organiser ou non leurs propres séminaires ou ateliers pour évaluer les projets de rapports et donner leur avis.
- 8 Le seul disponible également en français. Tous les autres rapports sont en anglais.
- 9 C'est à dire publiées dans des revues à comités de lecture.
- 10 Compréhension des climats passés et présents, variabilités climatiques, facteurs affectant l'évolution des climats, progrès dans la modélisation et dans les modèles prédictifs des climats globaux, régionaux et du changement des niveaux des mers ; lacunes et incertitudes des connaissances actuelles.
- 11 Ce groupe III, pour la première rédaction du rapport était présidé par M. Bernthal des Etats Unis et coprésidé par M. Dowdeswell (Canada), M. Luo (Chine), M. D. Attar (Malte), M. P. Vellinga (Pays-Bas) et M. R. Karimanzira (Zimbabwe). Il comprenait alors quatre sous groupes ;
 - 1/ EIS Energie et Industrie, co-présidé par M. Yokobori (Japon) et M. Shao Xiong Xie (Chine)
 - 2/ Agriculture et forêts coprésidé par M. Kupfer (Allemagne) et M. Karanzira (Zimbabwe)
 - 3/ Zones côtières coprésidé par M. Gilbert (Nouvelle-Zélande) et M. P. Vellinga (Pays-Bas)
 - 4/ Gestion des ressources coprésidé par MM. Pentland (Canada), J. Theys (France) et I. Abrol (Inde) et deux coordinateurs des travaux sur les scénarios, le Dr Tirpark (Etats-Unis) et M. Vellinga (Pays-Bas) et des coordinateurs des mécanismes de mise en oeuvre de divers pays.
- 12 Quatre sous groupes A, B, C et D consacrés à différentes thématiques furent constitués ;
 - A** - les questions touchant à l'énergie, aux industries, aux villes et aux peuplements humains, à la qualité de l'air et à la gestion des déchets.
 - B** - les problèmes des petites îles et des zones côtières, les océans et les écosystèmes marins, les cyclones tropicaux et les tempêtes, la variation du niveau des mers.
 - C** - les ressources des zones non gérées (montagnes, cryosphère, hydrologie , impacts des crues.)
 - D** - les problèmes liés à l'agriculture, aux forêts, à la désertification et aux sécheresses, à la santé et à la gestion des eaux.
- 13 La prochaine réunion plénière du GIEC se tiendra les 11 et 12 septembre 1996 à Mexico. La nouvelle configuration du GIEC pour le troisième rapport sera décidée en octobre 1997.
- 14 A finaliser pour février 1997.
- 15 Troisième rapport à paraître en 2001.
- 16 IPCC "Second Assessment Report", Cambridge University Press, à paraître d'ici fin 1996 (Cambridge University Press, The Edimburg Building, Shaftesbury Road, Cambridge CB2 2RU, UK, tél. : 44 1223 325 970, fax : 44 1223 325 959).
- 17 La version définitive des rapports pour décideurs (rapports des groupes I, II et III et rapport de synthèse générale) devrait être disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe à partir de juin 1996 auprès du Secrétariat de l'IPCC, WMO, 41 av. Guisepe-Motta, C.P. N°2300, 1211 Geneva 2 SWITZERLAND.
Tél. : 41 22 73 08 215/254/284 fax : 41 22 73 31 270
E-mail : narasimhan.sundararaman@itu-ch
Les documents sont également accessibles sur internet : <http://www.unep.ch/ipcc/ipcc95.html>